





SOMMAIRE



Travaux de l'église abbatiale	P. 1
Multiple rural de Coly	P. 1
Mur de soutènement de la route de la Chapelle Mouret	P. 2
Médiation du patrimoine	P.2
Ordures ménagères et collecte des déchets	P. 3
Mobilité/Proposition de transport communal	P. 3
Cérémonie du 11 Novembre	P. 4
La Covid 19 et ses conséquences	P. 4

Votre mairie en tant que service public restera ouverte selon les horaires habituels le mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00, le jeudi et le vendredi de 9h30 à 12h30 à Saint-Amand de Coly et les lundis matins de 9h à 12h30 à Coly. Il nous est demandé de limiter nos déplacements au maximum aussi, pendant cette période de confinement nous vous demandons de privilégier quand cela vous est possible la communication par mail via notre adresse : contact@colysaintamand.fr ou par téléphone au 05 53 51 47 85. Si votre affaire nécessite de vous déplacer à la mairie, je vous remercie de bien vouloir prendre RDV auprès du secrétariat afin d'éviter de dépasser le seuil de 6 personnes à la mairie présentes au même moment et de porter un masque lors de votre venue. Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition à l'accueil. Je vous rappelle que tout déplacement n'est possible que dans les cas définis par l'attestation dérogatoire dont vous devez vous munir obligatoirement.

Cette période de re-confinement partiel est un effort supplémentaire en cette année 2020 déjà compliquée. Cependant, il me semble important pour chacun d'observer les recommandations sanitaires sérieusement afin de lutter ensemble efficacement contre la Covid 19.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et de votre civisme.

Vincent GEOFFROID, Maire.

Lien pour télécharger les attestations :

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement

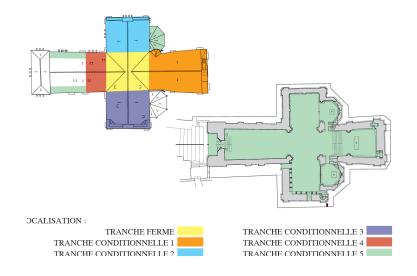
Vous pouvez aussi les retirer dans des enveloppes qui sont placées sur la galerie de la mairie de Saint-Amand de Coly et sous le porche de la mairie de Coly.

Travaux de l'église abbatiale

La 6ème et dernière tranche de travaux est entamée.

Elle concerne la reprise des toitures des deux absidioles Nord et Sud ainsi que l'intérieur de l'Abbaye : démoussage des maçonneries. Les travaux correspondent à un montant de 225.000€ HT.

Cette tranche devrait faire l'objet d'un avenant ; en effet les bas de pente du cœur côté sud sont en très mauvais état et il apparaît nécessaire de les reprendre en totalité. Nous sommes en attente de l'accord de financement des Monuments Historiques en ce qui concerne ces travaux.



Multiple Rural de Coly

Le 27 octobre dernier le conseil municipal s'est réuni avec les habitants de la commune concernés par l'avenir du multiple rural.



Le bilan du fonctionnement antérieur a été abordé ainsi que les différentes possibilités de réouverture : quel produit serait mis en avant, quel type de statut...

La municipalité a réaffirmé sa volonté de rouvrir ce commerce en l'adaptant au mieux aux besoins des habitants de la commune et des touristes.

Les questionnaires retournés en mairie sont d'une grande aide dans le cadre de cette réflexion, il est encore temps de transmettre vos réponses !

Mur de soutènement de la route de la chapelle Mouret

Le mur de soutènement situé sous la chaussée reliant le pont de la Grave à la route de La Chapelle Mouret à Coly, effondré cet été en partie, fait l'objet d'une étude en vue de sa reconstruction. Ce sont des travaux importants et la municipalité est en recherche de cofinancements pour mener à bien des travaux de qualité et durable.

Médiation du patrimoine



Mlle Léa DE GEITERE qui a assuré l'accueil cet été à l'annexe de l'office du tourisme de St-Amand de Coly s'est vue confier une mission supplémentaire de 5 mois à partir de septembre (contrat aidé par l'Etat « emplois jeunes »). Son objectif : entamer une réflexion sur les possibilités de développement de médiation du patrimoine sur la commune nouvelle à destination du public scolaire et des familles. Ces démarches l'ont amenée à rencontrer des responsables d'hébergements

collectifs du territoire, des professionnels de la médiation du patrimoine ainsi que les responsables du pôle international de préhistoire.

Concrètement elle a aussi pu mettre en œuvre une animation destinée au jeune public lors des vacances de la Toussaint : une murder party, qui a rencontré un franc succès.



Ordures ménagères et collecte des déchets

Le point de collecte au lieudit Foussigne vient d'être aménagé (matériel de collecte fourni par le SICTOM du Périgord Noir et 50% des travaux de terrassement et de voirie pris en charge par la commune). Ce site sera rapidement végétalisé.



C'est la déchetterie de Montignac qui est désormais le lieu d'apport volontaire de déchets spécifiques et d'encombrants pour les habitants de la commune de Coly-Saint-Amand. Il n'est plus possible d'accéder à celle de Condat géré par la communauté de communes de Terrasson.

La déchetterie de Montignac est ouverte : Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, Jeudi de 8h30 à 12h30 et Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Conditions d'accès :

- port du masque obligatoire
- 5 personnes maximum sur le quai
- Attendre dans son véhicule en zone prévue l'autorisation du gardien pour rentrer
- Avoir préalablement trié ses déchets, matériau par matériau, afin de déposer plus rapidement.

Sur instruction de la Préfecture, pour effectuer ce déplacement, la case de l'attestation est la numéro 7 : « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Mobilité : « Proposition de transport communal»



La commune de Saint-Amand-de-Coly proposait déjà les années passées un service de bus destiné aux personnes souhaitant être conduites au marché de Montignac.

Dans l'objectif de relancer cette démarche, Mesdames Martine LASSERRE et Yvette LAJUGIE ont transmis un questionnaire d'enquête aux personnes âgées de plus de 80 ans de la commune. L'objectif étant d'envisager régulièrement des transports vers Terrasson et Montignac les jours de marché.

Nous souhaitons étendre cette démarche aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer et nous vous remercions de prendre contact avec la mairie pour signaler vos besoins - 05 53 51 47 85 et/ou contact@colysaintamand.fr



Cérémonie du 11 Novembre

Les cérémonies commémoratives du 11 novembre 2020 se tiendront dans le respect des consignes préfectorales, en accord avec la situation d'état d'urgence sanitaire.

Elles se dérouleront donc le mercredi 11 novembre à 11h30 à Coly et à Saint-Amand en présence des seuls représentants des anciens combattants.

Il va de soi qu'aucun moment de convivialité ne sera organisé avant ou après la cérémonie.

La Covid 19 et ses conséquences

La manifestation « Les Saveurs de l'automne » a été annulée au regard des contraintes liées à son organisation, conséquences des récentes évolutions de la pandémie.

Néanmoins le pressage a eu lieu et ce sont 300 litres de jus de pommes qui ont pu être pressés et vendus au profit de la coopérative de l'école! Nous remercions les bénévoles!

Le projet de marché de Noël est également annulé mais la dynamique qu'il a suscité sera intacte l'an prochain, nous le souhaitons tous!





<u>Le décret du 29 octobre 2020</u> prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 ne permet plus l'utilisation des salles polyvalentes à l'exception des activités scolaires et péri-scolaires, et des assemblées délibérantes des collectivités, entreautres. Cela concerne le séchoir à tabac à St Amand et la salle de convivialité à Coly.





COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



ou éternuer dans son coude u dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre



Salver sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0800130000

(appel gratuit)





COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos. Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous et limitez les contacts avec d'autres personnes



N'allez pas directement chez votre médecin, appelez-le avant ou contactez le numéro de la permanence de soins de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



MAIRIE - Le Bourg, Saint Amand de Coly 24290 COLY SAINT AMAND

05 53 51 47 85

Mairie Annexe : Le Bourg, Coly 24120 COLY SAINT AMAND - 05 53 51 66 85

www.colysaintamand.fr





